

Évaluation prospective de l'appui du PME à l'éducation au niveau des pays

Kenya, Premier Rapport Annuel

RÉSUMÉ EXÉCUTIF | DECEMBRE 2018



A network diagram consisting of several grey circular nodes connected by thin grey lines. The nodes are arranged in a roughly triangular shape, with a central node connected to many other nodes. A semi-transparent grey rectangular box is overlaid on the right side of the diagram, containing text. A solid blue horizontal bar is at the bottom of the page.

Copyright © Universalia 2019, tous droits réservés

Groupe de gestion Universalia
245, avenue Victoria, bureau 200
Westmount, Montréal (Québec)
Canada H3Z 2M6

www.universalia.com

Résumé exécutif

A) Présentation

1. Il s'agit du premier des deux rapports annuels qui seront développés dans le cadre de l'évaluation prospective du Partenariat mondial pour l'éducation (PME) au Kenya - l'une des huit évaluations prospectives dans les pays, qui s'accompagneront d'un autre lot de 22 évaluations sommatives. L'évaluation dans son intégralité se déroulera entre 2018 et 2020. Le présent rapport fait suite à un rapport initial sur le Kenya qui a été produit en mai 2018, et rappelle une partie des informations qui y figurent. En outre, ce rapport présente également les résultats de la première mission d'évaluation prospective dans le pays, qui a eu lieu du 12 au 16 mars 2018, et propose quelques conclusions provisoires sur la base des données (même si limitées) collectées à ce jour. Le Kenya est également le pays « pilote » en ce qu'il a été le premier à être visité parmi l'échantillon des pays faisant l'objet d'une évaluation prospective et, par conséquent, les outils utilisés dans toutes les évaluations ultérieures ont été testés et finalisés dans le cadre du Kenya.

B) But et objectifs

2. Le but des évaluations prospectives est de mesurer si les contributions et l'influence du PME orientent la planification, la mise en œuvre et le suivi du secteur de l'éducation vers les résultats intermédiaires décrits dans sa théorie du changement (TdC). De par leur nature, les évaluations prospectives regardent de l'avant et explorent ce qui se passe, lorsque cela se passe. Elles observent de près les décisions initiales, documentent les perspectives des décideurs et se concentrent sur les activités et la participation des principales parties prenantes au début de la période considérée. Ceci dans le but de comprendre si des progrès sont réalisés et si - et dans quelle mesure - le PME contribue à tout progrès observé.

3. L'objectif des évaluations prospectives est d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé des contributions du PME au niveau des pays, ainsi que la validité de la TdC du PME (qui est associée à son Plan stratégique 2016-2020). Les évaluations prospectives visent à déterminer si, et comment, les contributions et activités du PME contribuent aux résultats et à l'impact potentiel au niveau des pays. Elles sont conçues pour évaluer les progrès du PME vis-à-vis de ses propres buts et objectifs.

C) Public visé

4. Il est prévu que les principaux utilisateurs des évaluations au niveau des pays seront les membres du PME eux-mêmes. Les utilisateurs secondaires sont le Secrétariat - en particulier, mais sans s'y limiter, les managers seniors et les membres de l'équipe d'appui aux pays. Les autres utilisateurs incluent la communauté éducative au sens large aux niveaux mondial et national.

D) Méthodologie

5. La méthodologie emploie une approche d'analyse des contributions fondée sur la théorie, et le cadre directeur général est fourni par la matrice d'évaluation et la TdC au niveau des pays, cette dernière ayant été élaborée à partir de la TdC globale du PME. La méthodologie d'évaluation envisage un processus en sept étapes. Les quatre premières étapes visent à établir une base de référence solide pour chaque pays et les trois étapes suivantes correspondent aux rapports annuels successifs.

6. Les données collectées proviennent de deux sources principales : un examen de la documentation et des données disponibles, complété par des entretiens menés avec des informateurs clés lors de la première mission dans le pays.

E) Engagement du PME

7. Le Kenya est partenaire du PME depuis 2005. Entre 2005 et 2008, le pays a reçu un financement de mise en œuvre du programme (121 millions de dollars américains) ; et en 2013, il a reçu un financement pour l'élaboration d'un plan sectoriel (250 000 \$ US) et un financement pour l'élaboration du programme (293 488 \$ US). Le Kenya a également reçu un autre financement de mise en œuvre du programme de 88,4 millions de dollars entre 2015 et 2019 (le Kenya Primary Education Development Project (PRIEDE)).

8. Le PME fournit également un large éventail d'appuis non financiers, principalement par le biais du travail du Secrétariat, de l'agent partenaire et de l'agence de coordination, et de l'engagement au niveau global du PME (par exemple assistance technique, la plaidoyer, l'échange de connaissances, les normes de qualité et les exigences de financement). Ces éléments non financiers font également partie du soutien qui est évalué lors de la présente évaluation prospective entreprise au Kenya.

F) Observations principales

9. **Planification.** Le plan sectoriel actuel du Kenya, le Plan national du secteur de l'éducation (NESP) 2013-2018, est pragmatique, adapté au contexte et se concentre clairement sur les besoins du pays tout en favorisant la transparence et la responsabilité. Ce plan a été élaboré de manière consultative et participative, avec la consultation de divers organismes et partenaires. Ces derniers comprenaient des membres de la société civile, des organisations d'enseignants, des organismes donateurs et des organisations non gouvernementales internationales (ONG), etc. (tels que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Département britannique pour le développement international (DFID), la Banque mondiale, la Banque Africaine de développement etc.). Un nouveau plan sectoriel est en cours d'élaboration dans le pays pour l'après-2018. Ce nouveau plan sectoriel pourrait être développé plus au mieux, premièrement, en hiérarchisant les nombreux buts et objectifs du plan ; deuxièmement, en construisant une base de données plus solide ; et, troisièmement, en mettant à jour et en affinant les données financières.

10. Le NESP se concentre sur les principaux besoins, tels que la scolarisation (en particulier pour les enfants difficiles à atteindre et les groupes défavorisés et vulnérables), l'alphabétisation et la numératie, les disparités de résultats et l'amélioration de la qualité globale de l'éducation. Le plan met l'accent sur des domaines tels que la qualité des enseignants, le leadership, la formation des enseignants, l'augmentation globale des ressources disponibles et le suivi des résultats. Le plan repose sur quatre principes de base : l'inclusion, un système intégré et unifié, un environnement scolaire équitable et la qualité de l'apprentissage. Le plan NESP identifie six objectifs stratégiques / domaines prioritaires.

1. Gouvernance et responsabilité du secteur de l'éducation.
2. Accès à une éducation de base gratuite et obligatoire.
3. Qualité de l'éducation.
4. Équité et inclusion.
5. Pertinence.
6. Compétences et valeurs sociales.

11. Le plan sectoriel NESP adhère à cinq des sept normes de qualité du PME (vision globale, stratégique, factuelle, sensible au contexte et attentif aux disparités), mais ne répond pas aux critères « holistique » et « réalisable ».

12. La contribution du PME à la planification sectorielle comprend un soutien financier et non financier. En 2013, le PME a accordé 250 000 dollars pour un Financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG), qui a couvert l'assistance technique et le soutien analytique pour la finalisation du plan. Les ressources de l'ESPDG ont précisément été utilisées pour financer l'assistance technique pour le développement des composantes du NESP liées à l'efficacité des enseignants, au perfectionnement des enseignants et à la gestion des enseignants ; pour élaborer un chiffrage détaillé des composantes du projet ; pour concevoir le cadre de résultats du plan et le cadre de suivi/évaluation; et pour identifier des modalités de mise en œuvre spécifiques. Les ressources et les prérequis de financement de l'ESPDG ont également fait en sorte que la version initiale du plan sectoriel a fait l'objet d'une évaluation externe.

13. Un an plus tard (en 2014), un financement supplémentaire de 50 000 dollars a été approuvé pour permettre à la Banque mondiale (l'entité de supervision, désormais appelée agent partenaire) de travailler avec le gouvernement et les partenaires de développement pour conceptualiser le projet, soumettre la demande de financement au PME et assurer sa mise en œuvre. Le Secrétariat a joué un rôle d'assurance qualité en examinant et en commentant le projet de plan sectoriel.

14. **Suivi et dialogue sectoriel inclusifs.** Le Groupe de coordination des partenaires au développement de l'éducation (Education Development Partners Coordination Group, ou EDPCG) constitue le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Il s'agit d'un forum élargi et hautement représentatif des diverses parties prenantes. L'EDPCG est fréquemment engagé sur le statut du PRIEDE à travers ses réunions mensuelles. Il a été créé pour soutenir le ministère de l'Éducation, des Sciences et de la Technologie dans la mise en œuvre réussie du NESP 2013-2018. Les partenaires au développement (y compris les organisations de la société civile (OSC)) ont été largement impliqués à travers l'EDPCG. Le NESP dispose d'un cadre de résultats clair avec des indicateurs et des cibles pertinents par rapport auxquels les partenaires peuvent suivre la mise en œuvre. Cependant, la mesure dans laquelle le suivi a effectivement lieu n'est pas claire, car il n'y a pas eu de revues sectorielles conjointes (RSC) ces dernières années. Bien que les parties prenantes signalent des réunions de suivi mensuelles par le biais du GLPE, l'absence d'un processus systématique et documenté signifie qu'il n'est pas clair dans quelle mesure le suivi a lieu au niveau du programme ou si le suivi est à l'échelle du secteur.

15. La première mission annuelle au Kenya a démontré que le dialogue sectoriel dans le pays a changé au cours des dernières années avec la participation du PME, ce qui a potentiellement abouti à une plus grande collaboration et transparence entre les différents groupes. Le gouvernement a également souligné le fait qu'il était disposé à poursuivre dans cette voie. Les entretiens avec les parties prenantes (telles que celles du secteur privé et des groupes d'édition de livres privés) ont indiqué qu'ils avaient été davantage engagés dans des conversations concernant le secteur au cours des dernières années, par rapport au passé, et qu'une grande partie de ce dialogue inclusif a été attribuée au plaidoyer du PME. L'une des

principales forces identifiées est qu'un éventail plus large de parties prenantes semblent avoir fait entendre leur voix (en particulier la société civile et les associations d'enseignants) et qu'elles sont davantage engagées dans le dialogue sectoriel qu'auparavant. Ce dialogue prend la forme de réunions régulières engageant un éventail de partenaires sur des priorités pertinentes et convenues d'un commun accord.

16. Cependant, plusieurs parties prenantes dans le pays ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque de clarté des rôles et les implications qui en résultent pour la responsabilité mutuelle au Kenya. Il a été estimé que le rôle de l'agent partenaire devrait se limiter à superviser le cadre de passation des marchés et le cadre juridique pour s'assurer qu'il est acceptable pour le Secrétariat. Les partenaires estiment que l'agent a très bien rempli ce rôle.

17. Le Système national de suivi de l'éducation (National Education Monitoring Information System, ou NEMIS) a été mis en place en 2018. Les parties prenantes ont indiqué que les approches antérieures pour améliorer le SIGE précédent avaient été fragmentaires, financées par un grand nombre de donateurs différents et ne répondaient pas aux vrais besoins du gouvernement. L'établissement du NEMIS a consisté à centraliser les composantes fragmentées du SIGE et à réorienter le système vers les besoins du gouvernement. Cependant, les données sur l'éducation ne sont pas toujours disponibles. Cela reflète l'approche précédente du SIGE, selon laquelle les cadres de suivi et d'évaluation (S&E) des projets et programmes mis en œuvre dans le secteur sur plusieurs années restent faibles et le nouveau NEMIS n'a pas encore été mis en place suffisamment longtemps pour combler le manque de données crédibles.

18. Cependant, le dialogue s'est de plus en plus concentré sur le renforcement des systèmes et les mécanismes de responsabilité financière du PME ont renforcé la confiance des bailleurs après une mauvaise utilisation des fonds dans le passé. Les processus d'examen sectoriel conjoint semblent également bien fonctionner et ont mobilisé toutes les parties prenantes de manière consultative et collaborative.

19. Un large éventail de parties prenantes est d'avis que la contribution du PME a été considérable par rapport aux améliorations constatées dans le dialogue et le suivi sectoriels. Cela comprend à la fois le soutien financier et non financier du PME, qui a contribué aux domaines suivants.

- Regagner la confiance des bailleurs dans le pays après une corruption à grande échelle en 2010-2011; grâce à l'utilisation de la Banque mondiale en tant qu'agent partenaire et à l'application des processus et des règles de la Banque mondiale, le PME a été en mesure de démontrer que les bailleurs peuvent déjouer l'utilisation abusive des fonds au Kenya.
- Rassembler un plus large éventail de parties prenantes pour rendre le suivi et le dialogue plus inclusifs, même si ce suivi semble être principalement au niveau du programme.
- Renforcer le groupe local des partenaires de l'éducation, permettant de discuter et de coordonner des programmes complémentaires.
- La forte composante S&E de PRIEDE, financée par le PME.

20. **Financement.** Les dépenses consacrées à l'éducation, en proportion des dépenses publiques totales au Kenya, ont diminué de façon consistante pendant plus d'une décennie, pour tomber en dessous des normes du PME. Cependant, les dépenses totales et les dépenses par étudiant ont augmenté. L'aide au développement du Kenya (APD) en pourcentage du revenu national brut est de 4% (2015, Banque mondiale), les principaux donateurs du pays étant les États-Unis, la Banque mondiale, le Royaume-Uni, le Japon et le Fonds monétaire international.

21. Les allocations à l'enseignement secondaire ont presque doublé en 2018/19 et une grande partie de ce montant est réservée à l'enseignement secondaire gratuit. Malgré cette augmentation, il reste un déficit de ressources de 283 millions de dollars pour soutenir l'enseignement secondaire (de jour) gratuit. Le déficit de financement du NESP varie entre 1 et 5% pour chaque année de mise en œuvre.

22. La qualité du financement international s'améliore au Kenya. Les intervenants ont indiqué que dans le cadre du NESP (2013-2018), le financement n'est pas mis en commun et que certains programmes prioritaires n'ont pas été mis en œuvre en raison d'un manque de ressources ou de partenaires se chargeant d'interventions hors budget. Bien qu'il existe encore des exemples de bailleurs mettant en œuvre leurs propres programmes, la coordination entre les programmes mis en œuvre par les donateurs et l'Unité de coordination des projets (PCU) du gouvernement est solide et de nombreux programmes seront transférés au gouvernement dans les années à venir.

23. Le PME semble avoir contribué à améliorer la qualité du financement au sein du gouvernement. En particulier, un intervenant a mentionné que les finances sont généralement le plus grand défi auquel le gouvernement est confronté dans la mise en œuvre des politiques de l'éducation. Cependant, le financement du PME a été jugé relativement meilleur que les autres. Cela a été attribué au fait que le PME encourage l'appropriation du programme par le gouvernement.

24. L'examen des documents et les entretiens avec les parties prenantes montrent que le soutien du PME a mobilisé des financements supplémentaires auprès des bailleurs, en plus de la confiance accrue des bailleurs mentionnée précédemment après l'épisode de corruption à grande échelle, engendrée grâce aux processus financiers de l'agent partenaire.

25. **Mise en œuvre.** Des progrès réguliers ont été réalisés dans la réalisation de certains des objectifs de l'éducation du pays.

26. La mise en œuvre par rapport aux principaux domaines prioritaires du NESP est résumée ci-dessous.

27. **Priorité 1 :** gouvernance et de la responsabilisation :

- adaptation (en 2018) d'une politique nationale de l'éducation préscolaire et la mise en œuvre du règlement sur l'éducation de base (2015), définissant les responsabilités des institutions et des agences;
- mise en place du NEMIS, ainsi que l'amélioration de la collecte, de la disponibilité, de l'intégration, de l'accès et des capacités en matière de données au niveau des comtés et sous-comtés; et
- augmentation du comportement éthique des employés depuis l'introduction du système d'information de gestion financière (FMIS)

28. **Priorité 2 :** accès à une éducation de base gratuite et obligatoire :

- publication de lignes directrices pour une offre alternative d'éducation et de formation de base, afin de couvrir l'éventail des prestataires.
- politiques visant à promouvoir des environnements d'apprentissage favorables et équitables, y compris le Règlement sur l'éducation de base en 2015.
- ciblage équitable et efficace de l'enseignement secondaire vers plus d'équité.
- mise à disposition de voies alternatives permettant aux étudiants d'accéder aux établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, bien que cela ne soit pas très répandu.

29. **Priorité 3** : qualité de l'éducation :

- règlements exigeant que le Conseil des normes d'éducation et d'assurance de la qualité (Education Standards and Quality Assurance Council, ou ESQAC) procède à des évaluations normatives, assure la qualité, suive, évalue et supervise la mise en œuvre de prestataires alternatifs d'éducation de base et de programmes de formation pour garantir qu'ils dispensent une éducation de qualité.
- mise en œuvre du Règlement sur l'éducation de base (2015) pour résoudre le problème de la formation des enseignants.
- élaboration de lignes directrices sur le déploiement des enseignants.
- formation à l'intégration des TIC dans l'éducation afin de préparer les enseignants à l'utilisation des TIC dans le cadre du déploiement du programme d'alphabétisation numérique du gouvernement du Kenya.
- mise en œuvre du PRIEDE (voir la contribution du PME à la mise en œuvre du plan, ci-dessous).

30. Malgré ces succès, selon le rapport sur le secteur de l'éducation (2016), le nombre d'enseignants gérés par la Commission de gestion des ressources pédagogiques est inférieur au nombre d'enseignants requis pour doter en personnel toutes les écoles du pays (ce qui nécessiterait l'emploi de 87 489 enseignants supplémentaires).

31. **Priorité 4** : équité et inclusion :

- Politique d'éducation et de formation pour les apprenants et les stagiaires handicapés.
- mise à jour de la Politique de genre du secteur de l'éducation et de la formation.
- publication du Plan stratégique 2015-2016 du Conseil national pour l'éducation nomade au Kenya et du Cadre politique révisé sur l'éducation nomade au Kenya en 2015.
- études politiques sur le modèle rentable de financement de l'éducation dans les zones arides et semi-arides (ASAL), les établissements défavorisés et informels à Mombasa et Nairobi, et le déploiement et l'utilisation des enseignants dans l'enseignement primaire au Kenya.

32. La contribution du PME à la mise en œuvre du plan sectoriel comprend un soutien financier et non financier et une influence pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du NESP. En mai 2018, la grande majorité des composantes du PRIEDE avaient été mises en œuvre, et elles ont atteint tous les objectifs voire même dépassé plusieurs objectifs (tels que la formation des enseignants). Les composantes de PRIEDE comprennent (1) Améliorer l'enseignement des mathématiques dans la petite enfance (EGM), contribuant au domaine prioritaire du NESP de l'amélioration de la qualité de l'éducation ; (2) Renforcer la gestion et la responsabilisation des écoles, en contribuant au domaine prioritaire du NESP de l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation ; (3) Renforcer les capacités

d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes au niveau national, contribuant ainsi aux domaines prioritaires du NESP en lien avec l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation et l'augmentation de l'équité ; et (4) La coordination du projet, la communication et le S&E, contribuant au domaine prioritaire du NESP de l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation.

33. La création de PRIEDE a été citée par les parties prenantes comme ayant contribué à un soutien non financier grâce à la formation de responsables gouvernementaux clés sur les comptes et les achats et la gestion des ressources externes. Les parties prenantes gouvernementales ont également perçu le soutien financier du PME pour « démarrer » le projet comme un élément clé du modèle opérationnel du PME qui ajoute de la valeur au-delà des autres sources de financement.

34. En outre, le déploiement de manuels scolaires élaborés, publiés et diffusés de manière centralisée via PRIEDE donne aux bailleurs et au gouvernement l'assurance que cette approche peut réussir et a été adapté à tous les éléments du plan sectoriel non financés par l'ESPIG.

35. **Progrès vers un système éducatif plus solide.** Des progrès réguliers ont été réalisés dans un certain nombre de domaines clés de l'amélioration du système éducatif (tels que l'élaboration des programmes scolaires et l'amélioration de la gestion et de la responsabilisation des enseignants). Cela vient de la mise en œuvre du NESP 2013-2018, qui a été soutenue à la fois par l'appui financier et non financier du PME et par les principaux partenaires au développement. En particulier, les ratios élèves / enseignant ont été améliorés au primaire et au secondaire. Cependant, certains défis majeurs demeurent. Par exemple, le ratio élèves / enseignant formé a pu s'être détérioré au cours de la période ; les ratios enseignant / classe ont tendance à être faibles, en moyenne ; la répartition des enseignants semble être inégalement ; l'absentéisme des enseignants reste une contrainte critique - les enseignants étant présents dans les écoles, en moyenne, pendant environ la moitié du temps prévu ; et le ratio 1: 1 des manuels stipulé par le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie n'a pas encore été atteint, selon les indicateurs de prestation de services. Cependant, du côté positif, un système d'évaluation des acquis scolaires existe pour suivre systématiquement les progrès des apprentissages.

36. La mise en œuvre du NESP (2013-2018) a contribué à renforcer le SIGE au Kenya, qui a été soutenu par le PME dans le cadre du programme PRIEDE. Cependant, les futurs rapports CLE devront examiner si des changements notables supplémentaires ont eu lieu au sein du système, puis évaluer dans quelle mesure ceux-ci ont été influencés par les contributions financières et non financières du PME, par le biais de la mise en œuvre du NESP.

37. **Progrès vers des résultats d'apprentissage plus solides et l'équité.** L'accès à l'éducation a été une réussite partielle au Kenya, le gouvernement ayant mis l'accent sur l'accès à l'éducation lors de l'introduction de l'enseignement primaire gratuit en 2003, ce qui a entraîné le retrait des frais formels pour l'école primaire. Cela a été suivi par la politique de l'enseignement secondaire (de jour) gratuit en 2008, en vertu de laquelle le gouvernement prend en charge les frais de scolarité pendant que les parents paient pour l'internat et l'uniforme. Malgré les bonnes intentions et les progrès réalisés à ce jour, le Kenya est encore loin de garantir que tous les enfants, adolescents et jeunes soient scolarisés en premier lieu. Le pourcentage d'enfants déscolarisés de 2002 à 2016 (lorsque les données sont disponibles) montre que le taux a considérablement diminué au cours de la période. Le taux brut de scolarisation (TBS) est un indicateur qui mesure la proportion d'élèves qu'un pays est en mesure d'inscrire par rapport au nombre total d'élèves qui devraient être inscrits. Il s'agit essentiellement du taux de scolarisation à un niveau d'enseignement donné (quel que soit l'âge) en pourcentage de la population qui se situe dans le groupe d'âge scolaire correspondant à ce niveau. Dans l'ensemble du Kenya, pour les garçons et les filles, les TBS de l'enseignement préscolaire ont augmenté, passant d'environ 50% au début des années 2000 à un peu moins de 80% en 2015, une augmentation marquée sur une dizaine d'années.

38. Ensemble, les résultats des examens, l'Évaluation nationale pour le suivi des réalisations des apprenants (National Assessment for Monitoring Learner Achievement, ou NASMLA) et UWEZO montrent des améliorations marginales en littératie et en numératie. Cependant, les données suggèrent également que la qualité des services éducatifs varie selon les comtés et les différentes régions. Par conséquent, bien que des initiatives aient été mises en œuvre et que des progrès aient été accomplis à ce jour, le Kenya a encore du chemin à faire pour garantir que tous les enfants reçoivent une éducation de bonne qualité.

39. Les principales parties prenantes ont suggéré que le soutien financier et non financier du PME a contribué à réduire les écarts d'équité, en particulier pour les plus défavorisés, tels que les communautés nomades. Cependant, il est trop tôt dans l'évaluation pour établir des liens entre les changements observés au niveau du système et les tendances de haut niveau dans les résultats d'apprentissage et l'équité dans l'éducation.

G) Conclusions, basées sur les leçons observées

40. Le secteur de l'éducation au Kenya a fait de grands progrès au cours de la dernière décennie, et il ne fait aucun doute que le PME a apporté des contributions matérielles et stratégiques importantes à ces progrès. Les entretiens avec les principales parties prenantes dans tous les domaines ont largement soutenu l'idée que le soutien du PME, tant financier que non financier, a joué un rôle déterminant dans les réalisations du pays au cours des dernières années.

41. Les preuves de la contribution du PME comprennent l'appropriation par le gouvernement de la planification du secteur de l'éducation et de la mise en œuvre du NESP, ainsi que des systèmes de S&E qui ont été développés pour soutenir le secteur. Ce « partenariat inclusif » a été une caractéristique très forte du partenariat du PME au Kenya et a été salué à plusieurs reprises par les parties prenantes gouvernementales interrogées lors de la première mission dans le pays.

42. Cette évaluation prospective au Kenya se concentrera avec intérêt sur la transition du pays vers le nouveau plan sectoriel et sur de nouvelles preuves de progrès dans la mise en œuvre et les changements dans le secteur de l'éducation à mesure que le nouveau gouvernement s'établit et fait avancer le pays.

H) Recommandations

43. Il est encore trop tôt dans l'évaluation au Kenya pour proposer des recommandations spécifiques. Les domaines qui nécessiteront une attention accrue tout au long de la période d'évaluation comprennent: (1) l'équilibre des rôles et des responsabilités des partenaires donateurs au sein du partenariat, non seulement pour garantir que l'expertise de chaque partenaire est mise à profit, mais aussi pour donner à chacun une voix suffisante ; (2) assurer à l'avenir un soutien financier et non financier suffisant pour capitaliser sur les gains réalisés à ce jour ; et (3) veiller à ce que les processus du PME maintiennent un équilibre entre rigueur et efficacité, sans entraver la mise en œuvre réelle et les processus gouvernementaux.